



Location materiel : quel statut choisir ?

Par **laurent9219**, le **28/06/2014** à **18:45**

Bonjour ,
Je souhaite créer une activité de location de matériel aux entreprises et aux particuliers. Puis-je adopter le régime d'autoentrepreneur ou de micro entreprise ? Sinon puis-je l'installer en entreprise individuel ?
Merci beaucoup

Par **moisse**, le **29/06/2014** à **10:05**

Bonjour,
La location de matériel est exclue de ce régime.
Vous devez donc créer une entreprise.
Vous devriez commencer par consulter une chambre de commerce (c'est gratuit) pour connaître vos droits, vos devoirs et faire examiner le meilleur statut à adopter en fonction de l'évolution prévisible de l'activité.

Par **laurent9219**, le **29/06/2014** à **18:06**

Merci beaucoup pour la réponse .
L